

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

Envoyé en préfecture le 12/02/2014

Reçu en préfecture le 12/02/2014

Affiché le

12/02/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FEVRIER 2014
N°04/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., BROUET R., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHAIB J., CHATELARD M., DUCLOU C., GALLEGO G., GALVEZ M., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., PERUGINI B., VITINGÈR A., ZABONI G.

PROCURATIONS : DIETRICH F. à MENDEZ M

ABSENTS : SCHMAUCH MF., VIOLA S., ZANNI B

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur ZABONI Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DU CLOUD

Gilbert ZABONI, Conseiller Municipal chargé des questions relatives à l'eau et l'assainissement, rappelle les grandes lignes du projet de travaux concernant l'assainissement du chemin du Cloud. Il s'agit de créer les conditions pour raccorder les habitations de ce secteur à l'assainissement collectif.

Cette opération a été inscrite au dernier contrat de rivière en février 2012.

Elle vise à poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif sur la commune.

L'automne dernier, deux conduites en diamètre 800 ont déjà été mises en place sous la voie SNCF pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 80 000 € TTC, subventionnable à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau.

M. ZABONI propose de solliciter la participation de l'agence de l'eau au financement de l'opération précitée.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le coût de l'opération à 80 000 € TTC

ARRETE le plan de financement de l'opération comme suit :

- Agence de l'eau : 40 000 € HT soit 50 % du montant total de l'opération
- Commune de CHAMP SUR DRAC : autofinancement de 40 000 € HT soit 50 % du total

SOLLICITE la participation de l'agence de l'eau au financement de ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 3 février 2014

Envoyé en préfecture le 12/02/2014

Reçu en préfecture le 12/02/2014

Affiché le

10/02/14

SLO

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification

